

● (1600)

Le député de Témiscamingue (M. Caouette) a déclaré que certaines circonscriptions urbaines n'étaient que des groupes d'immeubles à appartements et ainsi de suite. Cela est vrai. Dans d'autres régions, les circonscriptions se composent d'un ensemble de cantons, ou de villages et de villes. Les problèmes qui se posent sont différents. Au cours de ces 18 mois, nous ne devons pas simplement étudier les facteurs qui permettent d'assurer une représentation par groupe d'habitants. Nous devons étudier, pendant cette période, les façons dont un député peut servir au mieux le public, le genre d'aide à lui fournir. Nous devons déterminer si des normes différentes doivent s'appliquer dans les différentes régions de notre pays, quelle aide spéciale devrait être fournie aux députés du grand Nord dans le domaine du transport, et ainsi de suite.

Jusqu'ici on a tenu compte de ces éléments lorsque cela s'avérait nécessaire et encore. Nous avons maintenant la chance, à mon avis, d'étudier en profondeur les facteurs sociologiques et autres qui permettent à un député de représenter réellement ses électeurs au sujet des problèmes particuliers qui se posent dans sa circonscription. Pour ces raisons, j'ai peur d'avoir à différer d'opinion avec mon honorable ami de Peel-Sud pour qui j'ai le plus grand respect. Dans le présent débat, je me trouve pris entre le marteau et l'enclume—entre les grandes régions urbaines et les régions rurales. J'aimerais qu'on examine toutes ces considérations. Il importe que la Chambre n'essaie pas de comprimer dans une période trop brève le genre de considération que demande le processus électoral.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Fraser Valley-Est (M. Patterson).

**Une voix:** Obstruction systématique!

**M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est):** Monsieur l'Orateur, cette observation chez nos vis-à-vis était tout à fait inutile. Le député dit qu'il s'agit d'une obstruction systématique. J'ignore s'il voulait parler de moi. Je dis ce que je pense peut-être un peu plus souvent que lui—je ne l'ai pas encore entendu dire un mot—mais notre devoir consiste, pour moi, à représenter ceux qui nous ont élus ici et, malgré les objections du député, j'ai l'intention de m'acquitter de ce devoir cet après-midi.

Comme tous les députés le savent, la question du remaniement des sièges électoraux est essentielle, non seulement pour les députés ici, mais pour les Canadiens. C'est très agréable de siéger ici à la Chambre des communes mais c'est encore plus agréable lorsqu'on nous donne les moyens de nous acquitter parfaitement de notre tâche. Il me semble qu'on devrait mettre tous les moyens possibles à la disposition des députés pour leur faciliter le travail. La tâche qui nous a été confiée est extrêmement lourde, même si tout le monde n'est pas d'accord là-dessus. Je me souviens que peu de temps après mon élection en 1953, j'avais reçu une lettre anonyme d'une dame disant qu'il était bien dommage que j'aie abandonné la profession où je m'étais engagé pour devenir député parce que, selon elle, les députés au Parlement ne faisaient rien. Je puis assurer aux députés que je me suis vite rendu compte à quel point elle se trompait.

Notre tâche ici comporte deux aspects. Il s'agit premièrement de remplir consciencieusement notre devoir à la

#### *Remaniement de la carte électorale—Suspension*

Chambre des communes. Deuxièmement, de rester en contact avec nos électeurs, afin de connaître leurs opinions et leurs aspirations et de les représenter au Parlement. Nous constatons, depuis quelques années de moins, que les exigences de la Chambre nous facilitent de moins en moins ce contact. Des problèmes de plus en plus nombreux sont signalés à l'attention du Parlement. Des questions, qui étaient autrefois du ressort provincial, relèvent maintenant des gouvernements des deux paliers. Il importe d'élaborer de nouvelles méthodes pour répondre à l'évolution d'une société très organisée et toutes ces exigences ont entraîné un travail supplémentaire pour les députés.

L'été est déjà bien avancé et nous sommes encore à Ottawa, à une époque où le bon sens et la nécessité voudraient que nous rencontrions nos électeurs pour partager leurs activités. Nous faisons partie d'une vie communautaire. Je sais que ce genre de remarque peut faire croire que l'on est impatient de passer un été oisif, mais ceux qui adoptent cette attitude sont non seulement loin de la réalité, mais ils ignorent également les responsabilités d'un député et les désirs des personnes qui s'appliquent à planifier des projets communautaires et qui apprécient qu'un député prouve son intérêt dans la réalisation de ce travail par sa présence et son aide.

À mon avis, c'est parce que le gouvernement n'a pas su organiser les travaux de la Chambre et se concentrer sur les questions prioritaires que nous nous trouvons dans la situation actuelle. Cela répond peut-être à la question posée par mon honorable ami de York-Simcoe (M. Stevens), qui a demandé pour quelle raison nous n'avions pas étudié plus tôt la question du remaniement de la carte électorale.

Comme je l'ai indiqué, le deuxième aspect de notre responsabilité est de maintenir un rapport étroit avec ceux que nous représentons. On a demandé si un député devrait tout simplement parler en son propre nom, arriver à ses conclusions et prendre ses décisions sans tenir compte des opinions de ses électeurs, et ensuite remettre son sort entre leurs mains aux élections suivantes. Si c'était vrai, il ne serait pas tellement nécessaire de savoir ce que pensent nos gens. Je crois que ces deux positions ne devraient pas s'exclure, mais se compléter. Les décisions, les vues et les conclusions d'un député devraient aller de pair avec les vues et les désirs de ses commettants. Il devrait y avoir au moins un bon équilibre ou une synthèse des deux de façon que les questions importantes que nous étudions puissent être réglées de façon plus satisfaisante.

● (1610)

Les députés sont devenus les ombudsmen de la population et, en dépit de toutes les instances que nous avons présentées, le gouvernement fédéral n'a pas cru bon de présenter ou d'appuyer une mesure qui établirait un ombudsman. Nous savons qu'on a créé de tels postes dans plusieurs provinces. J'ai été intéressé d'apprendre que le solliciteur général (M. Allmand) avait recommandé la nomination d'un ombudsman pour ceux qui sont incarcérés. Il est bien certain que ceux qui enfreignent la loi et doivent en subir les conséquences doivent disposer d'un ombudsman, mais les amis de l'ordre qui ont des ennuis n'ont pas droit au même service. Je ne comprends pas ce raisonnement. On en a nommé un, comme je l'ai dit, pour s'occuper de ce domaine. On devrait envisager d'en nommer un pour tous les Canadiens.